

Des nécessaires de sécurité pour les agents des services de sécurité maritime de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Dans le cadre du Projet DevFish2 de la CPS, trente nécessaires de sécurité conçus pour la navigation sur de petites embarcations ont été offerts à l'Agence nationale pour la sécurité maritime de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (NMSA). Chaque nécessaire contient une torche laser de sauvetage (pour remplacer les fusées), une ancre marine, un GPS portable, un gilet de sauvetage, un miroir, un sifflet et un étui étanche pour téléphone portable.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, nombre de personnes ont péri en mer en raison du mauvais temps ou du fait de l'ignorance ou de la négligence d'exploitants de bateaux qui n'avaient pas prévu l'équipement de sécurité de base à bord. La NMSA souhaite mettre l'accent sur la protection de la vie humaine en mer et la nécessité d'appliquer des mesures de sécurité élémentaires.

Suite à l'augmentation du nombre d'accidents et d'incidents maritimes, la NMSA s'emploie à faire voter la « Loi de 2010 sur les petites embarcations », qui s'appliquera aux bateaux de moins de 10 mètres. Ce texte vise à assurer la sécurité des personnes embarquées sur les petits bateaux et définit à cet effet des normes de construction, d'immatriculation et d'exploitation. Elle fait obligation aux exploitants de ces embarcations de suivre une formation élémentaire à la sécurité et de prévoir divers équipements de sécurité à bord.

Le Projet DevFish2, financé par l'Union européenne, a pour objet de favoriser le développement de la petite pêche ; dans ce contexte, la sécurité en mer des artisans pêcheurs est considérée comme une priorité de premier plan dans les 15 provinces maritimes de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L'appui apporté par le Projet DevFish2 vise à renforcer les capacités de la NMSA, laquelle a mis en place à l'échelle des provinces un programme régulier de sensibilisation et de

formation à l'intention des gens de mer et des exploitants de petits bateaux.

Selon Peter Bell, chargé de projet auprès de la NMSA, « les nécessaires de sécurité sont destinés aux agents provinciaux de la sécurité maritime et leur seront utiles dans leurs activités de sensibilisation et de formation et quand ils embarqueront eux-mêmes sur de petites embarcations, compte tenu des nouvelles obligations concernant l'équipement de sécurité. »

Les nécessaires de sécurité pour les petits bateaux viennent à point nommé pour aider la NMSA à mettre en place, dans les 15 provinces maritimes du pays, le programme de formation prévu par la Loi sur les petites embarcations. « L'équipement individuel de sécurité en mer contenu dans les nécessaires sera présenté aux communautés côtières, qui constateront ainsi que l'on peut améliorer la sécurité en mer et se conformer à la loi de manière efficace et peu coûteuse », a indiqué Chris Rupen, le Directeur général de la NMSA.

Pour plus d'information :

Jonathan Manieva

Chargé du développement de la pêche (Projet DEVFish2), CPS

JonathanM@spc.int



Le contenu des nécessaires de sécurité présenté par Jonathan Manieva (au centre) à Chris Rupen, Directeur général de la NMSA (à droite) et à Ulea Waroi, Chargé de l'éducation et de la sécurité à la NMSA (à gauche).